

La réglementation des véhicules isothermes et frigorifiques

Date de fin d'agrément

- Véhicule neuf : 6 ans d'agrément à partir de la date d'assemblage de l'isolation
- À 6 ans et 9 ans, fin d'agrément + visite technique & sanitaire de renouvellement (liste des centres sur : www.cemafroid.fr)
- 12 ans : fin d'agrément, pas de renouvellement possible.

- F (frigorifique), I (isotherme), R (réfrigérant)
- Qualité d'isolation N pour isolation normale Coefficient d'isolation compris entre 0,4 et 0,7
 - R pour isolation renforcée Coefficient d'isolation compris inférieur à 0.4
- Classe du véhicule
 - A : équipement frigorifique réglable entre 0° et 12°C
 - C: équipement frigorifique réglable entre -20° et 12°C uniquement en association à une isolation « Renforcée »
- Si le groupe est non autonome (entraîné par le moteur du véhicule)

*LAMBERET









Coffre & remorque

Plancher

Siège

129 route de Vonnas - BP 43 F-01380 Saint Cyr / Menthon Tel. +33 (0)3 85 30 85 30 Fax. +33 (0)3 85 30 51 88 communication@lamberet.fr www.lamberet.com

Pôle Commercial VU



Fax. +33 (0)3 85 30 86 09 polevu@lamberet.fr www.lamberet.com

Pièces de rechange

Tel1. +33 (0)3 85 30 85 30 Tel2. +33 (0)8 21 36 26 26 Fax.+33 (0)85 30 85 39 pdr@lamberet.fr www.lamberet-parts.eu

Assistance

Technique-Garantie Tel. +33 (0)3 85 30 85 32 Fax. +33 (0)3 85 30 85 39 atg@lamberet.fr www.lamberet.com